http://lipietz.net/Droits-de-l-Homme-1

Colombie

Droits de l'Homme

- Député européen (Verts, France) - Amérique latine - Colombie -



Date de mise en ligne : jeudi 7 septembre 2000

Copyright © Alain Lipietz - Tous droits réservés

Copyright © Alain Lipietz Page 1/3

Résolution du Parlement européen sur la situation en matière des droits de l'homme en Colombie et la menace qui pèse sur la vie du père franciscain Brendan Forde et sur sa communauté.

Le Parlement européen,

- vu ses résolutions antérieures sur la Colombie,
- vu les derniers rapports sur la Colombie de la commission des droits de l'homme des Nations unies,

A. considérant la mise en marche du processus de paix et rappelant que l'Union européenne soutient fermement les efforts déployés dans ce sens en vue d'aboutir à un accord entre toutes les parties concernées par le conflit,

- B. vivement préoccupé par la violence politique croissante en Colombie,
- C. considérant que les communautés pour la paix de la région d'Uraba ont affirmé leur neutralité dans le conflit politique en Colombie, entre la guérilla, les groupes paramilitaires et les forces militaires et que, malgré cela, la communauté pacifique de " La Unión " et la commission intercongrégationnelle pour la justice et la paix, et notamment le père franciscain irlandais Brendan Forde, ont continué à être menacés de mort s'ils ne quittaient pas la région,
- D. constatant que la population civile se trouve sans défense face à la violence ;
- 1. réaffirme son soutien à une solution pacifique du conflit colombien, ainsi qu'au dialogue et aux négociations de paix entre le gouvernement de Colombie et les groupes de guérilla du FARC et de l'ELN;
- 2. condamne fermement la violence, quelle que soit son origine, et plus particulièrement le massacre du 8 juillet 2000 dans la communauté pacifique de " La Unión " dans la région d'Uraba, et manifeste sa solidarité à l'égard de toutes les personnes qui travaillent au nom de l'État de droit dans ce pays ;
- 3. demande aux autorités colombiennes de renforcer la protection des organisations des droits de l'homme et de soutenir leurs activités dans la plus large mesure possible, et plus particulièrement d'engager immédiatement une action en vue d'assurer le respect de la vie et des droits des membres des communautés pacifiques, notamment de "La Unión " et des membres de la commission intercongrégationnelle pour la justice et la paix, y compris du père franciscain Brendan Forde ;
- 4. se félicite de la décision du gouvernement de Colombie de mettre en place une commission et d'en faire partie chargée de mener une enquête sur le dernier massacre dans " La Unión ", le troisième dans cette communauté depuis 1997, en vue de traduire en justice les responsables ;
- 5. réaffirme qu'il rejette le recours aux armes pour résoudre les problèmes de la société colombienne et invite instamment toutes les parties concernées à poursuivre les négociations de paix que le Président Andrés Pastrana mène actuellement avec les mouvements de guérilla du FARC et de l'ELN;

Copyright © Alain Lipietz Page 2/3

Droits de l'Homme

- 6. demande à la Commission et aux États membres, en étroite coopération avec le Bureau des Nations unies pour les droits de l'homme, de suivre la situation sur l'évolution des droits de l'homme en Colombie et d'en informer le Parlement européen ;
- 7. s'engage à encourager l'UE à accroître son soutien au Bureau du Haut commissaire des Nations unies pour les droits de l'homme en Colombie ;
- 8. estime que l'Union européenne doit continuer à appliquer une stratégie propre, non militariste, de lutte contre le trafic de drogue, afin que les pays pauvres producteurs de drogue ne soient pas les seuls à devoir affronter ce fléau, mais qu'une collaboration soit instaurée avec les pays qui réceptionnent la drogue, dans la mesure où le commerce international de stupéfiants n'est possible qu'avec la participation des uns et des autres ;
- 9. charge sa Présidente de transmettre la présente résolution au Conseil, à la Commission, ainsi qu'au gouvernement colombien et aux autorités de la communauté pacifique de " La Unión/San José de Apartadó ".

Voir la présentation de la situation.

Copyright © Alain Lipietz Page 3/3